

Vidéo



L'objectif de ce guide est de donner des arguments aux chefs d'entreprise pour :

- Montrer l'importance du port de la ceinture de sécurité par les conducteurs de poids lourds pour leur sécurité,
- Evoquer les conséquences qui peuvent affecter les conducteurs suite à un accident de la route.

REPONDRE AUX IDEES RECUES...

Conducteur : Je suis protégé dans mon véhicule.

Réponse : La probabilité d'accidents mortels est plus élevée pour les conducteurs de poids lourds (PL) que pour les conducteurs de véhicules légers (VL).

Nombre de victimes par catégorie d'usagers

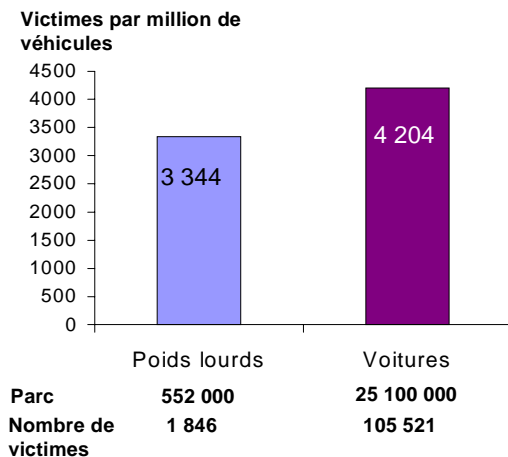
Année 2001	Voitures de tourisme	Poids lourds
Tués	4 942	135
Blessés légers	72 450	1 127
Blessés graves	13 926	283
Total blessés	91 318	1 545
Gravité Tués/100 victimes	5,41	8,74

(origine : Statistiques Sécurité routière)

Conducteur : La probabilité d'accidents est plus faible pour les PL.

Réponse : FAUX. Ramené au parc des véhicules, le nombre des victimes est sensiblement le même pour les PL et les VL.

Victimes par rapport au parc



Conducteur : Nous, les conducteurs de PL, nous sommes protégés par notre cabine.

Réponse 1 : VRAI. A condition de porter la ceinture qui rend solidaire du siège. Les dimensions plus importantes de la cabine permettent de mieux absorber un choc. La situation en hauteur de la cabine protège des chocs en partie basse.

Réponse 2 : FAUX. Ne pas porter la ceinture ne permet pas de profiter de la protection apportée par la cabine.

Conducteur : Nous roulons souvent à de faibles vitesses.

Réponse : Même à faible vitesse, vous pouvez être projeté dans votre cabine et vous blesser gravement avec la structure interne de la cabine et/ou les accessoires qui peuvent s'y trouver. A 50 km/h, en cas d'accident, une personne non ceinturée dans un véhicule subit des blessures irréversibles, la vitesse d'impact équivaut à une chute de 10 mètres (soit un immeuble de 3 étages).

Conducteur : En cas d'accident, je peux me cramponner à mon volant.

Réponse : L'accident est toujours imprévu et vous en laissera rarement le temps et la force.

Par ailleurs, en vous cramponnant au volant, vous perdrez le contrôle complet de la direction, donc toute chance d'éviter un obstacle.

Calcul de l'augmentation du poids apparent d'un conducteur en cas de choc contre un obstacle.

Exemple :

Vitesse du véhicule : 50 km/h

Poids du conducteur : 70 kg

Distance d'arrêt du véhicule : 1,50 m

(dans l'exemple, choc contre un obstacle fixe)

Dans cet exemple, le véhicule, ainsi que son conducteur, ralentissent donc à une vitesse de 64,30 m/s², c'est une décélération de près de 6 g, soit une augmentation de 6 fois son poids.

Au moment de l'impact, le poids du conducteur est donc de 420 kg.

Sans la ceinture de sécurité, le conducteur n'aura pas la force suffisante pour se retenir.

La résistance des os des membres inférieurs est d'environ 350 kg.

Avec la ceinture de sécurité, il est fort probable que le conducteur sorte indemne, puisqu'il ne viendra pas percuter l'intérieur du véhicule (ex : tableau de bord, pare-brise). Sans ceinture de sécurité, il aura de graves lésions, qui entraîneront probablement la mort.

Conducteur : Moi, en cas d'accident, je préfère être éjecté.

Réponse : L'éjection entraîne le risque d'avoir les pieds coincés par le volant avec lésions irréversibles par élongation de la moelle épinière. Le conducteur peut également traverser le pare-brise avec le risque d'être écrasé par son propre véhicule ou par un autre véhicule.

Rappel : Lors d'un accident, 45 % des camions-citernes et véhicules articulés se renversent.

Matières dangereuses, renversement en fonction du type de véhicule

Types de véhicules impliqués	Nombre de véhicules	Nombre de renversements
Tracteurs/Semi-citernes	125	48
Camion-citerne	56	36
Porte-conteneurs citerne	2	1
Camion-citerne avec remorque	1	-
Tracteur/Semi-plateau	22	8
Tracteur/Semi-fourgon	2	1
Camion plateau	10	2
Camion fourgon	4	1
Camion remorque plateau	1	-
Autres	15	3
Total	238	100

(origine : Ministère du Transport)

Conducteur : Moi en cas d'accident, je préfère sauter du camion.

Réponse : Il est fort probable qu'un conducteur ne dispose pas du temps suffisant ; par ailleurs le véhicule n'est plus contrôlé et le conducteur risque non seulement de faire une mauvaise chute, mais également d'être écrasé par son véhicule.

Vous aurez peut-être également à résoudre rapidement un cas de conscience entre sauter ou essayer de limiter jusqu'au dernier moment les conséquences de l'accident pour des tiers : VL, piétons, cyclistes, etc.

Conducteur : Si ma citerne prend feu, je veux pouvoir évacuer rapidement la cabine.

Réponse : Une citerne de produits inflammables ne peut prendre feu qu'à la suite d'un accident ou d'une défaillance du véhicule. La ceinture de sécurité, en vous permettant de rester lucide et valide, vous donnera une chance d'évacuer rapidement votre cabine.

Mêmes arguments pour une chute du véhicule dans un ravin, rivière, etc.

Conducteur : Les ceintures ne sont pas confortables.

Réponse 1 : VRAI. Pour les premières générations de ceintures fixées sur les montants de la cabine.

Réponse 2 : FAUX. Pour les ceintures à enrrouleur et à prétensionneur solidaires et intégrées au siège.

Conducteur : Je suis libre de ma vie.

Réponse : D'autres usagers de la route peuvent se retrouver victimes de votre accident (les conséquences d'un accident de la route impliquant plusieurs véhicules dont un poids lourd sont beaucoup plus graves), sans oublier les conséquences pour l'entreprise et pour vos proches en cas de handicap sévère.

Accidents impliquant un poids lourd

Année 2000	Victimes
Tués	998
Blessés graves	1 733
Blessés légers	6 078
Total blessés	7 811
Gravité Tués/100 victimes	12,78

(origine Statistiques Sécurité Routière)

Conducteur : La ceinture c'est bon pour les longues distances, pas pour les petits trajets.

Réponse : L'accident est toujours imprévisible. Les ceintures se mettent et s'enlèvent rapidement, et ne sont pas une gêne pour les petites tournées.

Attention ! Petit trajet est souvent synonyme de déplacements en agglomération et là, les chocs sont très violents, car le conducteur n'a pas le temps de freiner.

Conducteur : J'ai l'airbag sur mon véhicule, donc ça remplace la ceinture.

Réponse : FAUX ! L'airbag n'est efficace que si le conducteur est ceinturé.